

ENSEIGNEMENT DE L'OSTÉOPATHIE EN BELGIQUE

PATRICK VAN DUN, EMMANUEL SIMONS,
GERT RONCADA, INGE VAN DEN BERGH

À travers cet article, nous souhaitons donner un aperçu objectif des formations en ostéopathie actuelles en Belgique. Le suivi des enseignements en ostéopathie a, par le passé, toujours été observé au sein de l'UPOB par la commission scientifique et enseignement. Par la restructuration (voir aussi la rubrique UPOB-BVBO dans l'édition de septembre), cette tâche a été confiée à la Commission for Osteopathic Research, Practice and Promotion, asbl (CORPP).

Le contenu de cet article est purement informatif et en aucune manière, il ne cherche à donner une légitimité aux enseignements mentionnés ci-dessous. Ce n'est pas de la responsabilité du CORPP ni des unions professionnelles d'ostéopathie. L'accréditation des formations relève uniquement de la responsabilité de la *Nederlands-Vlaamse Accreditatieorganisatie* (NVAO) pour la Flandre et de l'*Agence pour l'Évaluation de la Qualité de l'Enseignement Supérieur* (AEQUES) pour la communauté Wallonie-Bruxelles. Néanmoins, parfois des questions se soulèvent suite à certaines informations que l'on trouve sur les sites Web des différents enseignements concernés et suite à l'information qu'ils nous ont donnée. Enfin, en tant qu'organisation professionnelle d'ostéopathie, nous devons rester vigilants quant à l'orientation de notre enseignement et aux compétences de notre profession.

L'Université Libre de Bruxelles (ULB) est le seul enseignement belge subventionné qui offre actuellement une formation en ostéopathie de

type I^a.¹ Depuis l'année académique 2004-2005, l'ULB organise un *master de spécialisation en ostéopathie* à la *Faculté des Sciences de la Motricité*.² Ce master est réservé aux titulaires d'un diplôme en Sciences de la Motricité (ScM) avec une orientation en ostéopathie (cette orientation commence dès la première année de ScM). Après avoir suivi trois années de Bachelier et deux ans de Master en ScM, ostéopathie, il faut encore suivre une sixième année en ostéopathie.

Du côté flamand, IAO Gand propose une formation master en cinq ans non subventionnée de type I. Cette formation est accréditée par la Buckinghamshire New University (UK) et présente un coût total de 40.750 euro³. Le FICO devrait aussi d'ici peu offrir une formation à temps plein.⁴ Malheureusement, les universités flamandes ne se montrent toujours pas ouvertes à une formation en ostéopathie. Cette attitude nous a été confirmée par une lettre des doyens de médecine flamands en 2012 dans laquelle ils ont déclaré : « Les facultés de médecine sont préoccupées par la sécurité des patients et par l'utilisation correcte des fonds publics et confirment qu'elles ne souhaitent en aucun cas offrir d'enseignement concernant des pratiques dont l'efficacité n'a pas été scientifiquement prouvée (« evidence based »).⁵ Aujourd'hui encore les ostéopathes et leurs projets de recherches sont sévèrement rejetés dans les universités flamandes, et certains ostéopathes universitaires ont même dû renier leur appartenance à l'ostéopathie alors que leur

^a L'enseignement de type I en ostéopathie est définie dans la norme européenne CEN comme étant destinée aux personnes ayant achevé leurs études secondaires ou équivalentes, et de type II, aux personnes ayant déjà reçu une formation de professionnel de la santé (médecins ou kinésithérapeutes)

carrière universitaire leur était chère. Voilà où en est l'ouverture scientifique des universités.

Nous avons entendu des propos plus nuancés lors de la dernière audition du 21 mars 2017 au parlement fédéral. Cette fois, différents intervenants du monde universitaire n'ont plus exclu la possibilité d'instaurer un enseignement d'ostéopathie universitaire subventionné. Celui-ci devrait alors se limiter à l'approche purement musculo-squelettique. On peut donc parler d'une rupture de tendance prudente.

La position ferme des universités flamandes contraste de manière frappante avec le vote à la Chambre d'Ostéopathie où les représentants des facultés de médecine flamandes et francophones ont voté à l'unanimité pour un enseignement de l'ostéopathie dans les universités, et ce conformément au profil de compétences professionnelles approuvé à l'unanimité.⁶ La considération que la formation ostéopathique doit passer par un « baccalauréat en médecine, en sciences de la motricité ou en kinésithérapie » est une erreur de perception claire dans le parcours d'enseignement de l'ostéopathe à l'ULB.

Pour des raisons pragmatiques, l'ULB a choisi une formation en ostéopathie en tronc commun avec les sciences de la motricité pour le bachelier et avec la médecine pour les années master. Le résultat est que la formation d'ostéopathe à l'ULB compte six années au total, durant lesquelles des matières spécifiques à l'ostéopathie sont enseignées dès la première année de bachelier. Il est donc impossible, après l'obtention d'une licence ou d'un master pour une autre profession, de former un ostéopathe en respectivement 2 ans ou 1 an. Cela signifie également que les matières scientifiques de base propres au programme d'études d'une formation médicale font partie intégrante de la formation en ostéopathie. Il est possible par contre, après l'obtention du « bachelier en médecine, en sciences de la motricité ou en kinésithérapie », de suivre un parcours individualisé pour devenir ostéopathe

grâce au système de validation des compétences et des connaissances.

Pour cette raison, tant l'opinion politique que l'opinion publique considèrent toujours l'ostéopathie comme une spécialisation de la kinésithérapie, comme c'est le cas de la thérapie manuelle. Il faudra donc encore mener un gros travail d'information avant de les convaincre du programme universitaire ab initio, de bachelier à master en ostéopathie.

La formation en ostéopathie est donc de niveau master. Idéalement elle est organisée au sein de ou en étroite collaboration avec la faculté de médecine. Les cours théoriques et pratiques sont enseignés par des spécialistes qui combinent l'enseignement et la recherche. Grâce à leur connaissance en la matière et leur participation active dans le développement de leur spécialité ils se portent garant de l'actualisation permanente

Pour cette raison, tant l'opinion politique que l'opinion publique considèrent toujours l'ostéopathie comme une spécialisation de la kinésithérapie, comme c'est le cas de la thérapie manuelle. Il faudra donc encore mener un gros travail d'information avant de les convaincre du programme universitaire ab initio, de bachelier à master en ostéopathie.

du programme. Depuis 2014 l'UPOB a repris l'exigence de la détention du niveau Master^b dans ses conditions d'adhésion à l'union professionnelle. Une autre condition d'adhésion est entrée en vigueur pour l'année

académique 2017-2018 en accord avec les écoles non-subventionnées. Elle concerne les conditions d'accès à l'enseignement de type II en ostéopathie. La liste actuelle comprend : un master en sciences de revalidation et kinésithérapie, en médecine, en infirmerie et obstétrique, en dentisterie ou en médecine vétérinaire (avec des crédits supplémentaires en anatomie humaine). En ce qui concerne la pratique de la profession, l'UPOB requiert toujours l'exercice exclusif de l'ostéopathie, ce qui implique que l'ostéopathie ne peut être exercée en combinaison avec une autre profession (para)médicale.

Pour diverses raisons il est difficile de défendre

^b Les masters étrangers doivent obtenir l'équivalence du NARIC Vlaanderen pour être pris en compte (<https://naricvlaanderen.be>).

l'offre d'un enseignement de type I en ostéopathie par des enseignements non-subsventionnés qui n'ont pas d'accréditation NVAO/AEQES et cela ne répond pas aux besoins de notre profession (voir en plus : avis K3). L'une des raisons est le manque d'infrastructure (bibliothèque, laboratoires, hôpitaux, ...) et d'expertise (suffisamment d'académiciens actifs, recherche multidisciplinaire, réseaux, ...) nécessaires. En résumé, il manque les moyens qui devraient permettre au futur ostéopathe d'obtenir le soutien nécessaire et correct, tant sur le plan scientifique que clinique, pour devenir un clinicien professionnel.

C'est pour cette raison qu'en ce qui concerne l'offre des écoles non-subsventionnées dans le tableau 1 nous ne considérerons que l'enseignement de type II.

Afin d'améliorer leur qualité, plusieurs de ces écoles ont investi dans des partenariats avec des enseignements étrangers pour pouvoir offrir des formations de type master (accrédité à l'étranger). Un master supplémentaire de ce type en ostéopathie est certainement une belle acquisition et un beau couronnement d'un enseignement de type II. Néanmoins, lorsque ce master est proposé suite à un enseignement de type I, pour les raisons citées plus haut et en tenant compte de la position présupposée de l'ostéopathie en tant que profession de première ligne cela semble insuffisant.

D'un point de vue juridique, si les cours sont entièrement, partiellement ou pas du tout organisés dans des écoles en Belgique, il ne s'agit pas de diplômes belges. Les titres de Masters attribués peuvent bien être valables⁷ en Belgique et doivent donc être respectés par les unions professionnelles malgré nos réserves lorsqu'il s'agit d'un diplôme d'un parcours de type I.

En Belgique, tous les enseignements de type II (voir tableau) sont conformes à la norme CEN en ce qui concerne le nombre d'années de formation en ostéopathie (4 ans). Il demeure cependant une grande différence sur le nombre de jours de formation (90-190 jours) et par conséquent aussi sur le nombre d'heures de contact au sein de l'enseignement (800-1330 heures).

Pour pouvoir évaluer, sommairement certes, mais

rapidement, une formation en ostéopathie par rapport à la norme CEN, l'information la plus importante est le nombre d'heures de pratique clinique ostéopathique supervisées. Selon le CEN, pour une formation de type II il s'agit de 1.000 heures sur les 2.000 heures prévues pour la formation. Dans le document du CEN, cette information est mise sous réserve et on y mentionne que ce nombre d'heures peut être adapté en fonction de la préformation. Bien que les préformations garantissent déjà une quantité non négligeable de pratique clinique, nous estimons qu'un minimum de 400 heures^c doit être prévu pour des stages cliniques spécifiquement dédiés aux soins ostéopathiques. Au moins la moitié de ces 400 heures doit avoir lieu dans un cadre clinique où, sous supervision, l'étudiant réalisera une anamnèse, effectuera une étude clinique, posera un diagnostic et formulera et effectuera un traitement. Les heures restantes peuvent être consacrées à l'apprentissage par l'observation, des traitements réalisés par l'enseignant dans l'institut de formation ou autres.

En analysant les données trouvées sur les sites web des différents instituts de formation ainsi que celles qu'ils nous ont fournies, il y a quand même quelques remarques à faire. La transparence ne semble pas de mise et malgré nos demandes répétées sur certains manques de clarté, nous n'avons toujours pas obtenu plus d'information.

En dehors des heures reprises dans le tableau ci-dessous comme heures de contact, la BELSO déclare exiger des heures supplémentaires de ses étudiants. Ainsi plus de 900 heures supplémentaires (112.5% en plus) sont annotées pour la durée complète de la formation, dont 375 heures supplémentaires (75 heures par année académique) de sessions de pratique sous supervision, 325 heures (65 par année académique) pour le travail scientifique qui devrait résulter en une dissertation par année académique et 200 heures pour la thèse. Ainsi la BELSO atteindrait bien les 2.000 heures prévues par la norme CEN. De plus, 3 ans après la publication de la norme CEN, la BELSO avoue que pour cette année académique ainsi que pour l'année prochaine, il existe des « dispositions

^c Cela signifie 10 semaines de 5 jours par semaine et de 8 heures par jour.

TYPE II	BELSO	CBO	FICO	IAO
Location	Campus Nazareth Campus Charleroi	Brussels	Antwerp Ghent	Antwerp Ghent Mont-Saint-Guibert
Possibility to acquire an MSc title (yes/no)	Yes	No	Yes	Yes
Foreign institute that delivers the MSc	Philippus-Tuban RCU (ES)	-	Dresden Int. University (GE)	Bucks New University (UK)
Website	www.belso.be	www.cb-o.org	www.fico.be	www.osteopathie.eu
Training duration (years)	5	5	5	4
Modules/year	10	10	10-11	7,5
Days/module	2	3,8	2	3
Timetable	8:30-12:30 13:30-17:30	9:30-13:00 14:30-18:00	8:00-20:00	8:00-18:45
Hours/day	8	7	10	10
Total number of days	100	190	100-110	90
Total of contact hours	800	1.330	1.200	900
Total hours of osteopathic training	400	NI	1.200	NI
Total hours of clinical work	300	NI	590	NI
School fees (Euro/year)	2.600	3.000 and 4.000	3.290	2.443 and 2.792
Total school fees (Euro)	13.000	19.000	16.450	10.470
Euro/contact hour	16,25	14,29	14,95	11,63

Table 1: Osteopathic type II training in Belgium

Légende: Hours/day = heures effectives sans les pauses. Hours of osteopathic training = heures de méthodologie ostéopathique, càd. les heures de contacts durant les quelles les compétences diagnostiques et thérapeutiques pratiquées sont enseignées à l'étudiant; généralement enre collègues étudiants; ces heures sont comprises dans le total of contact hours. Hours of clinical work = heures effectives de stage avec des patients (Clinical bedside training); à cette fin, on peut également compter sur un stage clinique sur un patient en classe); NI = no information.

transitoires ». L'école n'offrirait que des stages de 25 patients au total, en quatrième et cinquième années. Ce qui reviendrait à 150 heures de stage au lieu des 300 heures officielles reprises dans le tableau 1 (6 heures sont comptées pour la consultation d'un patient). De plus, il est de la responsabilité des étudiants de prévoir eux-mêmes leurs patients, leur déplacement et leurs honoraires.

Les chiffres que la direction du FICO nous ont fait parvenir ne semblent pas tout à fait corrects non plus. Avec 10 à 11 modules de 2 jours par an, à raison de 10 heures par jour, nous n'arrivons jamais à un total de 1.200 heures de contact. De plus, il y a peu de chance que le nombre total d'heures de formation ostéopathique (*total hours of osteopathic training*) soit le même que le nombre total d'heures de contact. Lorsqu'on voit le nombre impressionnant de 590 heures que le FICO inscrit comme heures de stage, on se demande combien d'heures sont comptées par patient et s'il s'agit d'un calcul prévisionnel comme c'est le cas à la BELSO.

Il est inacceptable que nos aptitudes et notre savoir ostéopathiques soient vendus au rabais par des enseignements flamands en proposant des cours de manipulations des articulations de toutes sortes.

Malgré nos multiples demandes, tant le CBO que l'IAO ne nous ont pas fourni d'informations supplémentaires sur le nombre d'heures de formation ostéopathique (*total hours of osteopathic training*) et les heures effectives de stages cliniques avec des patients. Par contre, au sujet du total d'heures de contact l'IAO annonce : « Conformément au Processus de Bologne et les études de type Master, ils ne s'expriment pas en heures de contact mais en crédits de master niveau 7. »

Pour le nombre d'heures de contact, le CBO note 52 ECTS, dont 30 ECTS pour la méthodologie ostéopathique et 22 ECTS pour les stages. Mais sur leur site web on relève un nombre de 48 ECTS par an.

Bien entendu, nous savons qu'actuellement

tout est exprimé en European Credit Transfer System (ECTS) mais comme le lecteur ne sait pas exactement ce que cela représente et que l'interprétation peut énormément différer, nous leur avons délibérément demandé le nombre d'heures.

À la dernière minute nous avons encore été informé que récemment la direction du CBO a décidé de proposer 10 modules de seulement 3 jours durant la première année. Apparemment cette décision a été prise afin de rester concurrentiel par rapport à d'autres écoles. Nous déplorons cette décision et aurions espéré que le curriculum aurait été rédigé en fonction des objectifs à atteindre et non en fonction des exigences du marché.

Ce qui est très agaçant, inacceptable et qui a déjà été signalé par l'UPOB, est que nos aptitudes et notre savoir ostéopathiques soient vendus à rabais, par exemple, à des médecins et des kinésithérapeutes par des enseignements flamands en proposant des cours de manipulations des articulations de toutes sortes.⁹⁻¹¹

L'organisation de telles initiatives néfastes, commerciales et concurrentielles pourrait à l'avenir mener à une application plus stricte du règlement de la formation continue et de la procédure d'approbation.


Malgré le fait que dans cet article nous avons tenté, aussi objectivement que possible, de donner quelques chiffres sommaires des enseignements en ostéopathie en Belgique, nous n'avons pas pu recueillir toutes les informations. Il semblerait que hormis la BELSO, tous les instituts de formation rechignent à donner les informations les plus basiques. C'est surtout le manque d'information sur les heures effectives de stage avec les patients qui nous semble être une donnée importante à partir de laquelle nous aurions pu évaluer les instituts de formation, trois ans après la publication de la norme CEN.

Nous espérons que les instituts de formation trouveront encore un peu de temps pour nous communiquer ces informations afin que nous puissions vous tenir informés dans une prochaine édition.

Liste de références

1. Rapport à L'Académie Royale de Médecine de Belgique - Commission d'avis - (15/11/2004). Membres de la Commission : Professeurs J.Boniver, R. De Marneffe, J. Melin, M. Rooze, J.L Vanherweghem, A. Vincent en <http://homepages.ulb.ac.be/~pklein/osteoulb.html>; <https://www.ulb.ac.be/facs/fsm/docs/FSM.pdf>
2. <https://www.ulb.ac.be/programme/MS-OSTE/index.html> [géraadpleegd op 20.08.2018].
3. <http://www.osteopathie.eu/nl/opleidingen/volrijdsopleiding> [géraadpleegd op 20.08.2018].
4. <https://belgium.osteopathy.academy/nl/node/172> [géraadpleegd op 20.08.2018].
5. Dupont, A.; Englert, Y.; Vanderstraeten, G.; D'Orio, V.; Goffin, J.; Muller, R.R.; Stinissen, P.; Zech, F.; Van Royen, P.; Masereel, B. Niet-conventionele praktijken homeopathie, chiropraxie, acupunctuur en osteopathie: unaniem standpunt van de decanen van de faculteiten geneeskunde van de Belgische universiteiten, 2012; http://kinesitherapeuten.be/sites/default/files/Nietconventionele_praktijken-decanen.pdf
6. Advies K3 van de Kamer voor osteopathie van 12 juni

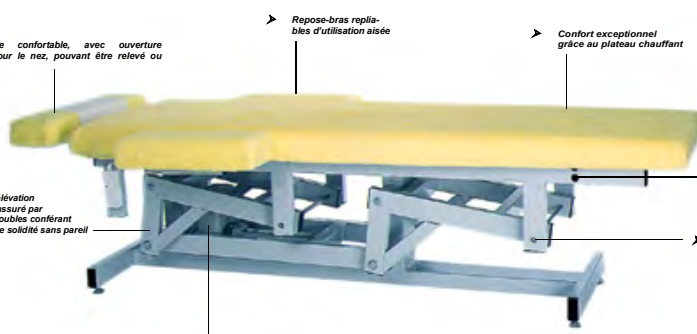
- 2012 betreffende het opleidingsniveau om het vereiste profiel in de osteopathie te behalen; https://overlegorganen.gezondheid.belgie.be/sites/default/files/documents/paritaire_commissie_voor_de_niet-conventionele_praktijken/19083674.pdf
7. Artikel 25, §6, van het decreet van 4 april 2003 betreffende de herstructurering van het hoger onderwijs; <https://data-onderwijs.vlaanderen.be/edulex/document.aspx?docid=13425>
8. Comité Européen de Normalisation, Norme Européenne: Prestations de soins d'ostéopathie, NBN EN 16686: 2015. <https://www.icvk.be/geraadpleegd-op-20.08.2018>.
9. <http://www.osteopathie.eu/nl/opleidingen/cursus-manipulaties> [géraadpleegd op 20.08.2018].
10. <https://belgium.osteopathy.academy/nl/node/150> en <https://belgium.osteopathy.academy/nl/node/149> [géraadpleegd op 20.08.2018].



EPHYSIA SPECIAL PRODUCTS

Zevengatenlaan 35 - 1652 Aisemberg - TEL : 02/380.94.81
ephysia@skynet.be

- Garantie - Sécurité - Service -



- Repose-tête confortable, avec ouverture réglable pour le nez, pouvant être relevé ou abaissé
- Système d'élevation ultra rigide assuré par deux bras doubles confinant à la table une solidité sans pareil
- Un grand choix de couleurs de revêtements résistant à la transpiration

- Repose-bras repliables d'utilisation aisée
- Confort exceptionnel grâce au plateau chauffant
- Double couche de mousses inaltérables
- Commandes basse tension
- Axes en aciers spéciaux sur coussinets auto-lubrifiants à haute résistance à l'usage
- Moteur électrique horizontal, puissant et rapide (vitesse d'élevation > 2 cm/sec). Endurance mécanique unique grâce à une transmission de la force motrice assurée par une vis à bille.

EPHYSIA SPECIAL PRODUCTS bvba

TABLES ELECTRIQUES EPHYSIA
Fabrication belge de qualité supérieure